

ING Assurance offrira aux automobilistes de l'Ontario sa Garantie de conducteur exemplaire

ING Assurance a annoncé aujourd'hui qu'elle offrirait bientôt sa nouvelle Garantie de conducteur exemplaire aux automobilistes de l'Ontario. Cette garantie permettra aux conducteurs de maintenir leur prime d'assurance et de conserver leur bon dossier de conduite à la suite de leur premier accident avec responsabilité. La plupart des conducteurs qui n'ont pas été responsables d'un accident au cours des six dernières années auront droit à la Garantie de conducteur exemplaire d'ING à compter du 1er juillet prochain.

Selon Debbie Coull-Cicchini, chef de l'exploitation d'ING Assurance pour l'Ontario, « chez ING Assurance, nous sommes d'avis qu'un accident isolé ne fait pas d'un conducteur exemplaire un mauvais conducteur et nous voulons reconnaître nos clients qui ont mérité un excellent dossier de conduite au fil des ans. C'est la raison d'être de cette nouvelle Garantie de conducteur exemplaire ! ».

Avec la Garantie de conducteur exemplaire d'ING Assurance, la première fois qu'un assuré a un accident dont la responsabilité lui est imputée, il pourra présenter sa demande d'indemnisation en sachant que sa prime et son bon dossier de conduite ne seront pas affectés. « C'est tout comme si l'accident ne s'était jamais produit. Nos clients continueront même de bénéficier de leur réduction de prime pour un dossier sans sinistre lors du renouvellement, a affirmé Coull-Cicchini. Et s'ils subissent un deuxième accident avec responsabilité, nous procéderons comme s'il s'agissait de leur tout premier. »

La Garantie de conducteur exemplaire d'ING Assurance diffère des protections de prime offertes par la plupart des autres sociétés. Ces produits garantissent habituellement que la prime demeurera inchangée à la suite du premier accident avec responsabilité. Toutefois, l'accident demeure dûment noté dans le dossier de conduite de l'assuré et les assureurs en tiennent compte aux fins de la tarification et de la souscription advenant un deuxième accident avec responsabilité. L'accident peut même entrer en ligne de compte pour justifier une décision de ne pas renouveler l'assurance du client.

La nouvelle Garantie de conducteur exemplaire d'ING sera offerte moyennant un coût de 50 \$. Toutefois, ING l'offrira gratuitement à ses clients qui lui sont demeurés fidèles depuis cinq ans. « Si un client est loyal à son assureur, l'assureur devrait être loyal envers son client, a déclaré Coull-Cicchini. Pour ING, la fidélité signifie quelque chose et nous la reconnaissons. » En tout, 450 000 clients d'ING Assurance auront droit à cette Garantie et plus de 200 000 d'entre eux l'obtiendront gratuitement lors du renouvellement de leur assurance automobile.

La Garantie de conducteur exemplaire d'ING sera offerte aux nouveaux clients à compter du 1er juillet prochain et aux assurés actuels d'ING au moment de leur renouvellement, à compter du 1er septembre. L'offre doit préalablement être approuvée par l'autorité réglementaire provinciale, soit la Commission des services financiers de l'Ontario.

ING Assurance est une filiale d'ING Canada Inc. (TSX : IIC-LV), le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada. Ses principaux produits d'assurance sont l'assurance automobile, habitation et responsabilité. ING Canada offre ces produits aux particuliers de même qu'aux petites et moyennes entreprises à travers le pays par l'entremise de ses filiales d'assurance.

Gilles Gratton
Directeur des communications
ING Canada
416 217-7206
gilles.gratton@ingcanada.com

<https://salledepresse.intactfc.com/2005-05-12-ING-Assurance-offrira-aux-automobilistes-de-lOntario-sa-Garantie-de-conducteur-exemplaire>